

Décision

Générale

colonial

Décision n° 613 accordant une permission d'un mois à Mme Deschamps.

n° 613

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCALDate de publication
8 juin 1950Numéro JO
n° 6 du 30/06/1950Date du numéro
30 juin 1950

VISAS

Vul'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vul'arrêté n° 235 du 24 mars 1945 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel auxiliaire européen de la Côte française des Somalis, modifié par l'arrêté n° 1136 du 18 octobre 1949

Vul'a demande de congé de Mme Deschamps en date du 25 avril 1950

Vul'avis favorable du médecin-chef de l'hôpital colonial,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Une permission d'absence d'un mois avec solde entière, pour en jouir à Djibouti, est accordée à Mme Deschamps, sténo-dactylographe en service à l'hôpital colonial, à dater du 1er juin 1950. Art. 2. — La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera,

Le Gouverneur, N. SADOUL.